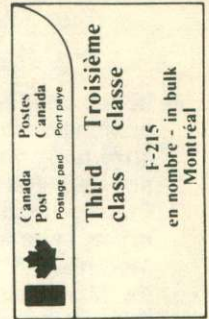




nouvelles csn

numéro 101

semaine du 27 jan. au 2 fév. 1981



10 \$ DE SOLIDARITÉ POUR LES GRÉVISTES DE SERVO-MAT — En grève depuis le 26 septembre dernier, ces 21 travailleurs et travailleuses de magasin de Chicoutimi luttent pour l'obtention de conditions minimales de travail. Ils savent que leur lutte sera longue et dure. Ils ont besoin de la solidarité des syndicats CSN. Faites leur parvenir votre 10 \$ de solidarité à l'adresse suivante :

**Syndicat du commerce de Chicoutimi,
section Servo-Mat
Conseil central du Saguenay/Lac Saint-Jean
200 est, rue Racine
Chicoutimi G7H 1S1**

□ □ □

LES CHAUFFEURS DE LA CITRSQ DEMANDENT AUX MAIRES DE VENIR S'ASSEOIR À LA TABLE DE NÉGOCIATIONS — Malgré la reprise des négociations suite à l'abandon par la partie patronale de ses demandes concernant l'embauche de chauffeurs occasionnels à temps partiel, les chauffeurs de la Corporation intermunicipale de transport de la rive sud de Québec ont demandé aux maires des cinq municipalités concernées (Lévis, Lauzon, Charny, Saint-Romuald et Saint-David) de venir s'asseoir à la table de négociation pour constater l'irréalisme des demandes patronales. La grève dure depuis plus de deux mois.

□ □ □

La CSN en campagne pour le droit de grève

Depuis la semaine dernière et dans les fins de semaines qui viennent, la CSN tient dans chaque conseil central des États généraux sur le droit de grève, le droit au travail et la lutte des forestiers. Il s'agit, en quelque sorte, de sessions de formation qui doivent se répercuter au niveau de chaque syndicat. Participons nombreux : ce sont nos droits de travailleurs qui sont en cause.

Lors de la première fin de semaine, plus de 500 travailleurs et travailleuses ont participé à 5 congrès régionaux. De plus, de nombreux syndicats non CSN et de nombreux groupes populaires ont participé aux discussions.

Montréal, le 29 janvier 1981 — **DOUZE ORGANISATIONS SYNDICALES DÉCLARENT : SANS DROIT DE GRÈVE, IL N'Y A PAS DE LIBRE NÉGOCIATION, DONC PAS DE LIBERTÉ SYNDICALE** — Participant à une importante réunion de concertation, à Montréal, les représentants de 12 organisations syndicales québécoises ont fait consensus sur un certain nombre de points. Ils ont, entre autres, convenu de l'importance d'organiser la lutte pour la défense du libre exercice du droit de grève et de mettre en place les moyens nécessaires pour mener cette lutte dans l'unité la plus large possible, tant des organisations syndicales que de l'ensemble des travailleurs.

Les douze organisations, regroupant près de 400 000 travailleurs, ont ainsi fait consensus sur la mise sur pied d'un comité de vigilance et de coordination intersyndical. Ce comité aura pour mandat de coordonner la lutte pour la défense du libre exercice du droit de grève, d'élaborer un plan de travail qui pourrait conduire à l'adoption d'une plate-forme de revendications syndicales et d'étudier l'ouverture de rencontres intersyndicales à d'autres groupes de travailleurs. Par ailleurs, les organisations se sont engagées à sensibiliser l'ensemble des travailleurs qu'elles regroupent ainsi que la population en général sur la base du document de travail étudié lors de la rencontre. Ce document de travail, qui met de l'avant un ensemble de revendications du mouvement syndical, a été reçu comme un instrument de discussions qu'il faudra enrichir au cours des prochaines semaines, avec la participation du plus grand nombre possible de travailleurs. Ce document pourra éventuellement déboucher sur l'adoption d'une plate-forme de revendications intersyndicales. Avant de se quitter, les participants ont convenu de se rencontrer à nouveau, dans les semaines qui suivront, pour la poursuite de leurs travaux.

L'agenda du mouvement

janvier

- 28-30 **action politique** session de formation pour les arbitres de l'assurance-chômage. Informations à 286-2171.
- 31 **États généraux sur le droit de grève et le droit au travail à Montréal** — Le conseil central de Montréal (CSN) organise ces États généraux. Sont convoqués tous les officiers syndicaux de même que les délégués à l'assemblée générale du CCM pour donner suite aux décisions du congrès de la centrale. Au 1601 de Lorimier.

février

- 2-3 **FESP** réunion du comité de coordination. Cette réunion devait d'abord avoir lieu les 26 et 27 janvier
- 4-6 **éducation** formation pour les officiers de conseils centraux.
- 13-14 **conseil central de Montréal** colloque sur l'information syndicale.
- 18 **FAS** conseil fédéral spécial portant principalement sur le droit de grève, à Montréal.
- 23-24 **CSN** rencontre de l'exécutif de la centrale avec les salarié-e-s des services et des conseils centraux sur les propositions votées en congrès.
- 26-27 **FNSBB** rencontre de l'équipe à Drummondville.

□ □ □

ATTENTION : CHANGEMENT DE DATE — La rencontre des salarié-e-s et de l'exécutif de la centrale qui devait avoir lieu les 5 et 6 février aura lieu les 23 et 24 à Québec.

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL : DU 3 AU 6 MARS À QUÉBEC — Le conseil confédéral, qui devait se tenir du 25 au 27 février, a été déplacé du 3 au 6 mars en raison de la possibilité d'une commission parlementaire sur le droit de grève aux mêmes dates en février.

LES ACTIVITÉS DU 8 MARS — Une manifestation aura lieu le 7 mars à Montréal, où le 8, ce sera la grande rencontre de la journée internationale des femmes, au Pavillon Judith-Jasmin, à l'UQAM.

Montréal, le 27 janvier 1981 — **DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT POLONAIS SOLIDARITÉ EN VISITE AU QUÉBEC** — Jan Bojek et Alfred Brzezinka, délégués du mouvement syndical **Solidarité**, de Pologne, sont actuellement en visite parmi les travailleurs syndiqués du Québec. Invités par le syndicat CSN des travailleurs de la mine Noranda et la fédération des syndicats des mines, métallurgie et produits chimiques (CSN), les deux représentants des travailleurs de Pologne ont assisté, au cours de la fin de semaine, au colloque des mineurs québécois, qui s'est tenu à Rouyn-Noranda. Jan Bojek et Alfred Brzezinka sont mineurs de fond dans les charbonnages de Silésie, l'immense réserve minière de Pologne, où travaillent plus de 650 000 ouvriers.

À la suite de leur participation au mouvement de grève national de l'année dernière et de leur adhésion au mouvement syndical indépendant **Solidarité**, ils furent élus délégués principaux des syndicats de leurs mines respectives. Au cours de leur visite du Québec, ils rencontrent des groupes de travailleurs syndiqués pour leur faire connaître les objectifs de la lutte des travailleurs polonais, membres de **Solidarité**. Intéressés au fonctionnement du mouvement syndical québécois, les deux mineurs doivent également rencontrer les dirigeants de la CSN ainsi que le président de la CMT, M. Marcel Pepin.

* * *

Montréal, le 27 janvier 1981 — **LE CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL EXIGE UNE ENQUÊTE INDÉPENDANTE SUR LES 122 ARRESTATIONS DE BOUCHERVILLE** — Le conseil central de Montréal (CSN) a exigé une enquête indépendante et impartiale sur le comportement de tous les officiers de police impliqués dans l'opération du 23 janvier dernier ainsi que leur suspension immédiate jusqu'à ce que les résultats de l'enquête soient connus. Le conseil central ainsi que les syndiqué-e-s qui ont été arrêté-e-s qualifient l'opération policière menée par la police de Boucherville, assistée de la Sûreté du Québec et la police de Longueuil, de faux western, de coup monté patronal, dans le but de diviser le syndicat, de briser la solidarité. En fait, le conseil central de Montréal est convaincu que la police était de connivence avec les patrons de Dismat, entreprise où les employé-e-s, syndiqué-e-s à la CSN, sont en grève. Les accusations patronales et policières, en effet, ne tiennent pas. D'abord, selon les sources, les dégâts à l'intérieur de l'usine sont évalués de 10 000 \$ à 50 000 \$ alors que les manifestants ont tout au plus apposés des colants sur les murs, sur les meubles. Et si dégâts il y a eu, ils ont été l'oeuvre de la compagnie elle-même. Alors pourquoi les 122 syndiqué-e-s ont-ils été arrêté-e-s et détenu-e-s illégalement et dans des conditions inhumaines pendant de nombreuses heures sinon parce qu'on voulait les intimider ! Les **comportements des policiers** à leur égard le prouve d'ailleurs avec éloquence : **racistes** (coups, menaces de déportation, dossiers à la GRC...), **sexistes** (commentaires sur les seins des syndiquées, fouilles détaillées de toutes les femmes, déshabillage complet...), **brutaux** (coups à la figure, avec une chaise, grossièreté...) et **d'intimidation** (aucune information sur l'accusation et les procédures en cours, de six à douze heures d'attente dans des autobus transformés en prison, aucun téléphone, interdiction d'ouvrir les fenêtres, d'aller aux toilettes, sans nourriture, sans chauffage dans certains cas).

Une mise en scène qui serait ridicule si elle n'était pas si grave.

* * *

Montréal, le 31 janvier 1981 — **APRÈS AVOIR RENCONTRÉ LE MINISTRE FÉDÉRAL DES COMMUNICATIONS, LE PRÉSIDENT DE LA CSN VEUT RENCONTRER LE MINISTRE DU TRAVAIL** — À la suite de sa rencontre de jeudi dernier avec le ministre fédéral des Communications, Francis Fox, et le secrétaire de cabinet du ministre fédéral du Travail concernant les négociations entre le syndicat des journalistes de Radio-Canada (SGCT-CSN) et la Société Radio-Canada, Norbert Rodrigue, président de la CSN, entend maintenant rencontrer dans les plus brefs délais Gerald Reagan, ministre fédéral du Travail, pour discuter avec ce dernier de la nomination dans ce dossier d'un médiateur de l'extérieur, indépendant de la fonction publique. Le syndicat, appuyé par la CSN, considère que seule l'intervention d'un tel médiateur extérieur pourrait, par son pouvoir moral, faire débloquer cette négociation.

* * *

Montréal, le 30 janvier 1981 — **DOUZE ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTANT 400 000 MEMBRES APPUIENT LES JOURNALISTES DE RADIO-CANADA** — Les 140 représentants de 12 organisations syndicales québécoises regroupant près de 400 000 travailleurs et qui étaient réunis à Montréal à l'invitation de la CEQ et de la CSN, ont fait parvenir le télégramme suivant aux ministres Francis Fox et Gérard Reagan, respectivement ministre des Communications et du Travail, afin de souligner leur appui aux journalistes de Radio-Canada :

Réunis à Montréal pour se concerter sur la défense du droit de grève et pour dresser un tableau des multiples attaques que subissent les travailleurs dans le contexte de crise économique actuelle, nous, 12 organisations syndicales qui représentons près de 400 000 travailleurs des secteurs privé et publics de la province de Québec, tenons à apporter notre soutien solidaire aux journalistes de Radio-Canada et espérons que votre gouvernement interviendra pour que l'accès du public à l'information soit respecté tout en répondant favorablement aux justes revendications des journalistes en grève, notamment celle de leur demande d'un médiateur indépendant.

Confédération des syndicats nationaux (220 000 membres)

Centrale de l'enseignement du Québec (85 000 membres)

Confédération des syndicats canadiens (30 000 membres)

Fédération des syndicats professionnels des infirmières et infirmiers du Québec (15 000 membres)

Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (9000 membres)

Provincial Association of Protestant Teachers (6000 membres)

Provincial Association of Catholic Teachers (4000 membres)

Fédération des associations des professeurs de l'Université du Québec (5500 membres)

Infirmières unies (2000 membres)

Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ (2000 membres)

Travailleurs unis du pétrole (2000 membres).

* * *

Montréal, le 29 janvier 1981 — **LE LOCAL 31 SORTI DE QUATRE HÔTELS PAR DES SYNDICATS CSN** — Le Syndicat des travailleurs(euses) du Holiday Inn-Place Dupuis (CSN) a déposé sa requête en accréditation auprès du ministère du Travail pour représenter les quelques 150 employés de cet hôtel de la rue Saint-Hubert, à Montréal. Il s'agit du quatrième hôtel montréalais en deux semaines dont les employés ont déserté l'Union des employés d'hôtels, restaurants et commis de bars, local 31 (FTQ) pour former leur propre syndicat affilié à la CSN. Les autres sont les Reine-Elisabeth, le Quatre-Saisons et le Holiday Inn Centre-ville.

Au total, l'Union des employés d'hôtels (FTQ), dont les pratiques syndicales sont condamnées par la FTQ elle-même dans un rapport confidentiel rendu public par la CSN le 13 janvier dernier, aura perdu près de 1500 des 2400 de leurs membres qui avaient le pouvoir de changer d'allégeance syndicale au cours du mois de janvier. Le vice-président de la CSN, Pierre Mercille, responsable du service de l'organisation de cette centrale, s'est dit « extrêmement satisfait des résultats de la campagne d'organisation actuelle dans les hôtels ». « Nous sommes particulièrement heureux de constater que les travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie ont su résister aux innombrables tactiques d'intimidation exercées par les employeurs et les représentants du local 31 pour les empêcher de se débarrasser de cette union pourrie. Lorsqu'on connaît la quantité et la nature vicieuse — pour ne pas dire pègreuse — de ces intimidations, on ne peut faire autrement que de saluer et admirer le courage de ces travailleurs et travailleuses. Nous l'affirmons depuis longtemps : le local 31 n'a pas sa place dans le mouvement syndical québécois. Les travailleurs et travailleuses de l'hôtellerie sont tout simplement en train d'en faire la preuve. »

* * *

La Tuque, le 28 janvier 1981 — **LES FORESTIERS DE LA CIP MANIFESTENT LEUR MÉCONTENTEMENT FACE À L'INTRANSIGEANCE DE LA COMPAGNIE** — Les travailleurs forestiers à l'emploi de la CIP dans la Haute-Mauricie, en grève depuis l'été dernier, ont manifesté à trois endroits différents tout en bloquant les routes. C'est en effet à la Tuque, près du siège de la CIP, à Saint-Roch de Mékinac et au Lac Bouchette, que les forestiers ont décidé de frapper. Ils veulent ainsi dénoncer la mauvaise foi de la compagnie dans les négociations qui refuse de négocier l'abolition du travail à forfait, la clause de sécurité-santé, le revenu garanti ainsi que la clause concernant les propriétaires-artisans. Et même si l'anti-émeute de la Sûreté du Québec, la police municipale de La Tuque et la police privée de la CIP sont intervenus pour débloquer les routes : ça leur a pris deux heures à La Tuque et une heure aux deux autres endroits.

* * *

LES QUATRE CONGÉDIÉS DE PRICE RÉINTÉGRÉS — Sans que la décision ait encore été rendue officiellement, il est maintenant connu que les quatre travailleurs de l'usine de l'Abitibi-Price, à Kénogami, qui avaient été congédiés au début du conflit, devront être réintégrés dans leurs fonctions une fois le conflit terminé : c'est la décision que vient de rendre le commissaire du travail Conrad Rochette. On sait que ces congédiements sont un des points d'accrochage dans le règlement de ce conflit.

□ □ □

LE PROPRIÉTAIRE DE LA FERME SAINT-NORBERT CONDAMNÉ — Il a en effet été condamné à 100 \$ pour 17 chefs d'accusation plus les frais de cour. Ces travailleurs ont fait deux ans et demi de grève et ont vu le ministère imposer une première convention collective.

□ □ □

UNE FERMETURE FAIT 45 CHÔMEURS — Le Comptoir avicole des Aulnaies, un abattoir de volailles situé à Saint-Roch-des-Aulnaies et comptant 45 employé-e-s, vient de fermer ses portes.

□ □ □

5278 GRÉVISTES À LA CSN — En date du 30 janvier, il y avait à la CSN 32 conflits en cours (fermeture, lock-out ou grèves) qui affectaient plus de 5278 travailleurs et travailleuses.

PUBLICATIONS DISPONIBLES À LA CSN —

• Vient de paraître le numéro de janvier 1981 de

Panorama international, publié par le Centre international de solidarité ouvrière (CISO). Au sommaire de ce numéro : la répression au Salvador et les réactions du Canada, la lutte révolutionnaire au Salvador, la lutte des Palestiniens ainsi que celle des travailleurs noirs en Afrique du Sud et en Namibie.

• **Ne nous laissons pas abattre!**, un dépliant qui rend compte d'une enquête sur les conditions de sécurité et de santé au travail des travailleurs et travailleuses des abattoirs de poulet. Le dépliant expose succinctement et clairement la situation de ces travailleurs. L'enquête a été menée par des chercheurs de l'UQAM, la fédération du commerce (CSN), le service de génie industriel de la CSN et les travailleurs et travailleuses du secteur.

□ □ □

*Roberval, le 26 janvier 1981 — **LES FORESTIERS OBTIENNENT UNE INJONCTION CONTRE LA COMPAGNIE DONOHUE** — Les travailleurs forestiers de Girardville, en grève depuis le 12 août dernier, ont obtenu une injonction interlocutoire provisoire contre la compagnie Donohue-Saint-Félicien, qui tentait d'engager des grévistes pour les envoyer travailler sur une autre limite, dans la région de Chibougameau. La compagnie y a en effet obtenu, avec la complicité du gouvernement et de son ministère des Ressources naturelles, deux extensions de permis de coupe sur ses deux autres secteurs forestiers. L'audition pour la permanence de cette injonction a lieu le 2 février.*

* * *

Sept-Îles, le 27 janvier 1981 — ZELLERS NE RESPECTE PAR LA LOI SUR LES FERMETURES ET L'ASSURANCE-CHÔMAGE NIAISE LES VICTIMES — Deux mois après l'annonce faite à ses ex-salarié-e-s de son intention de fermer définitivement son magasin Zellers, à Sept-Îles, l'employeur n'a toujours pas rencontré le syndicat afin de discuter du projet de protocole que le syndicat lui a fait parvenir vers la mi-décembre. Ce silence de Zellers est une manifestation claire de mépris envers des travailleurs-euses qui lui ont fait réaliser des ventes et des profits au cours des quinze dernières années à Sept-Îles. Le syndicat des employé-e-s (CSN) a envoyé un télégramme au ministre du Travail, Pierre Marois, lui demandant de faire appliquer les paragraphes b) et c) de l'article 45 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle de la main-d'oeuvre. Ces dispositions prévoient notamment la mise-sur-pied d'un comité de reclassement et la constitution d'un fond d'indemnisation des salarié-e-s victimes de fermeture.

Le syndicat tient à dénoncer également la lenteur avec laquelle les bureaucrates de l'assurance-chômage à Montréal traitent le dossier de la fermeture. Aucune date de fermeture n'a encore été arrêtée, près de deux mois après que la C.A.C. a reçu les avis officiels de cessation d'emploi. À ces délais vont se rajouter les soi-disant délais normaux occasionnés au bureau local de la C.A.C. (entre un et deux mois). Il est inconcevable que ces travailleurs-euses qui ont eu à affronter cet employeur anti-syndical subissent maintenant les délais provoqués par la bureaucratie de la C.A.C.

* * *

SITUATION ALARMANTE À L'HÔTEL-DIEU DE GASPÉ — Dans leur recherche de la rentabilité, la direction de cet hôpital gaspésien a de nouveau coupé du côté des bénéficiaires et des employé-e-s, à la cuisine, cette fois. En effet, tous les bénéficiaires n'ont plus qu'un seul menu pour les repas, sans possibilité de choix. Cela occasionne de nombreux problèmes, particulièrement pour les opérés. La fermeture de la cafétéria une demi-heure plus tôt occasionne également des problèmes pour les salarié-e-s qui travaillent à la salle d'opération.

LE SYNDICAT CSN RÉSISTE AU MA-RAUDAGE DES MÉTALLOS FTQ DANS LES MINES DE CHAPAIS — Les Métallos (FTQ), qui avaient installé un bureau à Chapais au mois d'octobre, ont plié bagage le 28 janvier après avoir réussi à faire signer des cartes à 20 % de membres à peine, et ce après trois ou quatre visites aux mineurs CSN. C'est la deuxième débarque en deux ans pour les Métallos dans ce syndicat. Les négociations commencent dès le début de février; le contrat est échu le 31 mars 1981.

LE COMITÉ DES MALADES DE CLAUDE BRUNET INVITÉ COMME OBSERVATEUR À LA TABLE DE NÉGOCIATION — Le syndicat des employé-e-s de l'hôpital Robert-Giffard, à Québec, a invité le Comité provincial des malades (dont le président est Claude Brunet et qui poursuit le syndicat CSN de Saint-Charles-Borromée, à Montréal, pour avoir fait une grève illégale) à apporter leur collaboration aux négociations qui se déroulent au C. H. Robert Giffard. En effet, les problèmes qui restent à négocier concernent directement la qualité de vie des bénéficiaires et devraient à ce titre intéresser le Comité provincial des malades. Cette invitation a été faite à plusieurs reprises et le comité de Claude Brunet n'a jamais daigné répondre.